

COMMUNIQUE DE PRESSE

63,7 millions d'euros pour soutenir les Ehpad et les services à domicile de notre région

Marseille, le 09/12/2023

Afin de soutenir le secteur du grand âge face aux difficultés conjoncturelles et structurelles qu'il rencontre, l'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur mobilise 63,7 millions d'euros au bénéfice de 562 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et services à domicile, avec une aide allant jusqu'à 900 000€ dans la situation la plus critique.

Ces mesures de soutien exceptionnel s'inscrivent pour l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Ministère des solidarités et des familles, dans la continuité de la politique forte d'accompagnement du secteur du grand âge menée depuis plusieurs années.

Face au défi du vieillissement de la population et devant les difficultés budgétaires majeures rencontrées par les Ehpad et les services d'aide à domicile, Aurore Bergé, Ministre des solidarités et des familles se mobilise avec l'ensemble des services de l'Etat. Dès juillet, un fonds d'urgence exceptionnel de 100 millions d'euros a été débloqué avec la Première Ministre. En région Paca, cette aide exceptionnelle s'élève à 16 millions d'euros pour les 61 Ehpad et services d'aide à domicile les plus en difficultés financières.

Un accompagnement complémentaire de plus de 47 millions d'euros sera également versé en fin d'année à 501 autres établissements et services.

Fin 2022, l'ARS avait accordé des mesures de soutien exceptionnelles qui se sont traduites par un versement en décembre 2022 de 28 millions d'euros à 397 Ehpad et services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) de la région.

Des commissions départementales pour examiner les situations de chaque établissement

Une nouvelle méthode de travail avec les départements et les agences régionales de Santé a été mise en place pour identifier les difficultés rencontrées par les établissements et les soutenir avec efficacité. Dans ce cadre, une commission a été mise en place dans chaque département, animée conjointement par l'ARS et la Direction départementale des finances publiques. L'examen des situations d'urgence de ces Ehpad et services à domicile a associé étroitement les Conseils départementaux, des représentants d'élus et la Banque des territoires pour examiner les situations d'urgence et, en fonction des possibilités, à accorder des aides ponctuelles ou des souplesses dans le paiement des dettes sociales ou fiscales des établissements et services concernés.